

**A . D . F . I .**  
**NORD - PAS DE CALAIS - PICARDIE**  
**Association pour la Défense des Familles et de l'Individu**  
**Centre d'accueil et d'information sur les mouvements sectaires**  
**Association Loi 1901 déclarée en Préfecture du Nord le 9 juillet 1975 sous le n° 12639**  
**Membre de l'Union Nationale des A.D.F.I. reconnue d'utilité publique J.O. 07/05/96**

---

**COORDINATION NATIONALE DES VICTIMES**  
**DE L'ORGANISATION DES TEMOINS DE JEHOVAH**

*Association de fait, créée le 10 janvier 1995, apolitique, aconfessionnelle, la Coordination Nationale des Victimes de l'Organisation des Témoins de Jéhovah appelle toutes les personnes concernées à la rejoindre.*

*Contacts Charline Delporte, Alain Berrou : 19, place Sébastopol 59 000 LILLE 03 20 57 26 77*

---

## **A propos du caractère soit disant cultuel de l'association des TJ**

Il est de plus en plus agaçant d'entendre dire et répéter à l'envi que l'association des Témoins de Jéhovah serait une « association culturelle reconnue », d'entendre cette propagande insidieuse relayée, sans que personne ne leur ait rien demandé, par quelques « idiots utiles » comme le définissait un spécialiste en la matière : Lénine ! Insidieuse donc, et complètement infondée car :

### **1) Auto-proclamation gratuite et propagande**

Depuis des années, cette association s'auto-proclame « culturelle ». Cette auto-proclamation ne démontre absolument rien puisque ladite association pourrait tout aussi bien se qualifier de « philanthropique », ou de « sportive » sans qu'elle ne soit ni l'une ni l'autre, et sans que l'administration ne puisse contrôler l'adjectif qualificatif choisi ; par souci de clarté, cette association apparemment éprise de vérité pourrait fort justement se qualifier d'« association sectaire » sans que l'administration puisse y trouver à redire.

### **2) Stratégie de guérilla administrative et fiscale**

La stratégie de reconnaissance culturelle que cette association a engagée au travers d'une guérilla administrative sans précédent de demande d'exonération de taxe foncière ...à fait long feu .

Puisque seules deux des 1100 demandes présentées par autant d'associations locales déployées spécialement à cet effet, ont abouti à faire reconnaître l'existence de pratiques culturelles dans deux salles des associations de Riom (63) et Clamecy (21) par deux arrêts du conseil d'Etat rendus le 23 juin 2000.

Sans reconnaître quelque religion que ce soit, ce que le conseil d'Etat ne peut faire, mais reconnaissant que dans ces deux salles d'aucuns ont des activités justifiant au regard du code général des impôts une exonération de Taxe foncière. Qu'il s'agisse d'activités s'apparentant à un culte n'apporte aucune reconnaissance sur la nature ou la pertinence de ce culte ou sur son fondement confessionnel ; le culte du chocolat noir ou de la divine exonération fiscale vaudrait bien en l'espèce, et au nom du principe de laïcité, celui de Jéhovah ! !

### **3) du « fiscal » au « cultuel »...**

C'est notamment pourquoi il est de plus en plus choquant d'entendre pérorer « les idiots utiles » précités, sur le caractère soit disant cultuel de l'association sectaire des Témoins de Jéhovah, un caractère qu'il conviendrait de tirer des conflits judiciaires et fiscaux en exonération de taxes foncières ; le droit fiscal est – il est utile de le rappeler – un droit autonome, presque d'exception, duquel il serait abusif de tirer des conclusions....« culturelles ».

Sauf à admettre, en laissant de côté les arguties juridiques généralement utilisées pour étouffer le raisonnement, que le code général des impôts et les livres de procédures fiscales seraient des textes sacrés issus de quelque Révélation !

#### **4) Des contribuables contraints de subventionner la secte**

Il est tout aussi choquant de constater le caractère discriminatoire des exonérations de taxes foncières obtenues ( environ 2 millions d'Euros par an ) aboutissant à augmenter d'autant, par le jeu de la répartition de cet impôt local, la contribution des autres contribuables domiciliés dans les ressorts territoriaux des salles des associations locales des Témoins de Jéhovah. Ainsi, tout en étant généralement importunés par le prosélytisme de proximité des associations sectaires jéhovistes, ces mêmes contribuables sont également contraints sans forcément le savoir, de leur permettre d'accéder gratuitement aux services publics locaux qu'eux seuls financent. Un comble !

#### **5) Le conseil d'Etat à définitivement tranché la question par un arrêt d'assemblée du 1<sup>er</sup> février 1985**

L'avenir culturel de l'association sectaire des Témoins de Jéhovah demeure plombé par l'arrêt d'assemblée du conseil d'Etat du 1<sup>er</sup> février 1985 déniait tout caractère culturel à ladite association. ( Il faut rappeler que tous les arrêts du conseil d'Etat ne se valent pas, et que l'arrêt d'assemblée de 1985 prévaut sur les arrêts au surplus fiscaux de section de ce même conseil d'Etat en 2000 ) Et cela n'est que justice, laquelle se doit selon la formule consacrée d'être rendue « au nom du peuple français ».

#### **Le masque culturel d' une organisation totalitaire**

Et puis il y en a assez de ce prétexte culturel qui n'est qu'un rideau de fumée. Un rideau de fumée derrière se cache hypocritement la secte pour avancer ses pions dans le but d'imposer sa théocratie totalitaire et faire ainsi prévaloir son organisation liberticide.

Quoi de mieux, en effet, qu'une honorabilité « culturelle » pour nier les souffrances des victimes ? Quoi de mieux pour légitimer la soumission inconditionnelle qu'impose la bureaucratie de la secte américaine à des milliers d'hommes et de femmes et d'enfants sous son joug ? Une bureaucratie qui exploite ( le constat est maintenant fait ) toutes les brèches de notre système démocratique pour se construire en douce un statut d'association culturelle sur mesure, ce contre la volonté populaire clairement exprimée par la représentation nationale unanime.

Des brèches fiscales, mais aussi sociales ( par exemple la CAMAVIC ...etc) qu'il est urgent de colmater par des dispositifs législatifs et/ou démocratiques efficaces. Au risque de voir dans quelques temps toutes les sectes et autres mouvements totalitaire s'y engouffrer.